

GDSinfos

L'actu santé de vos élevages



Sanitaire p. 3
Point sur la vaccination
contre la FCO

L'actu du GDS p. 7
Les événements de l'été

L'actu du GDS p. 8
Le nouveau bureau



Édito.....

Aurélie BOURASSIN,
Présidente Section Ovine-Caprine du GDS Manche

Chers éleveurs,

Après plusieurs années au sein du bureau, j'ai aujourd'hui le plaisir de prendre la présidence de la section ovine-caprine du GDS Manche, élue par notre conseil d'administration. Éleveuse passionnée par nos races normandes, je travaille avec conviction sur toutes les productions ovines... du mouton à la laine ! Au fil du temps, j'ai eu la chance de rencontrer nombre d'entre vous, d'échanger, de partager, d'apprendre... C'est cette richesse humaine qui me donne aujourd'hui l'envie de m'investir encore davantage à vos côtés. Je souhaite ici rendre un hommage tout particulier à Michel Duquesne, qui a présidé cette section avec beaucoup de discernement. Son implication a permis de maintenir un cap solide pour notre section, dans un esprit de service et d'engagement. Je suis d'autant plus honorée qu'il ait accepté de rester à mes côtés en tant que vice-président. Je salue aussi le travail précieux de l'équipe ovine-caprine du GDS Manche, qui nous accompagne chaque jour avec compétence et bienveillance — un appui technique essentiel à la réussite de nos missions. Ce mandat, je l'envisage comme une vraie mission de terrain : renforcer le lien entre nous, rester à l'écoute, encourager le partage d'expérience. Vos retours, vos pratiques, vos attentes guideront nos actions. Car c'est ensemble, en restant connectés à vos réalités, que nous pourrons avancer de façon concrète. Mon ambition est que chacun — quelle que soit la taille de son troupeau ou son parcours — puisse trouver sa place, progresser et se sentir soutenu.

Le sanitaire, loin d'être une simple formalité, est un pilier fondamental de l'élevage. La FCO nous l'a bien rappelé — face aux menaces, la réactivité, la solidarité et une information fiable font toute la différence. Et au-delà des maladies, ce sont les défis de demain qui nous attendent : pression économique, évolution des normes, attentes croissantes autour du bien-être animal, impacts du changement climatique... Dans ce contexte mouvant, un troupeau en bonne santé, bien suivi, c'est aussi un élevage mieux armé pour durer. Je suis convaincue que notre force collective, nos savoir-faire et notre attachement au métier et au territoire sont de véritables leviers d'avenir. Cela passe par des approches plus préventives, une gestion anticipée des risques, un accompagnement technique solide, et une reconnaissance plus juste de la diversité de nos élevages. En protégeant nos animaux, nous protégeons aussi notre métier, nos familles, la qualité de nos produits, et le lien de confiance avec les citoyens. Ce rôle, je le prends à cœur — et je le porterai avec vous, dans un esprit d'écoute, de coopération et de confiance.

Ensemble, faisons de cette section un lieu vivant, utile, à l'image de nos élevages : ancrés, dynamiques, et tournés vers l'avenir.

Avec tout mon engagement,
Aurélie Bourassin

Sommaire

DU CÔTÉ SANITAIRE

Fievre catarrhale ovine, il n'est pas encore trop tard pour vacciner.....	3
Quelles solutions complémentaires aux vermifuges contre les strongyles digestifs ?.....	4
Attention à l'haemonchose.....	4
La chlamydiose, une des principales causes d'avortements chez les ovins.....	5

LE COIN DES BONNES PRATIQUES

Connaissez-vous les recommandations d'abreuvement de vos ovins ?.....	6
Réponses quizz.....	8

L'ACTU DU GDS

Présence du GDS aux évènements de l'été	7
Rejoignez-nous cet automne pour vous former.....	7
Élections du nouveau bureau	8

l'actu en dessin



Informations techniques publiées par le Groupement de Défense Sanitaire de la Manche

Maison de l'Agriculture - avenue de Paris - BP 231 50001 SAINT-LÔ CEDEX

Tél. 02 33 06 48 00 - Fax 02 33 06 47 93 - www.gds50.com - gds50@gds-manche.fr

Directrice de la publication : Morgane CASSET - Textes : GDS - Photos : OIE/PIADC, GDS 50

Impression : Nii - 2506-0057 - n° ISSN 0241 0060





Fièvre catarrhale ovine, il n'est pas encore trop tard pour vacciner.

La Manche a déclaré fin novembre son premier foyer de Fièvre Catarrhale Ovine 3 (FCO 3), qui sévit en France depuis début août 2024.

Cette maladie, qui peut faire des ravages dans les troupeaux, ne peut être maîtrisée que par la vaccination.

La Manche touchée à son tour

La FCO 3 est apparue pour la première fois en Europe début septembre 2023 aux Pays-Bas. Depuis cette date le virus de cette maladie s'est propagé à une grande partie de l'Europe par l'intermédiaire de moucherons piqueurs.

Les premiers foyers en France sont apparus début août 2024. Au 19 juin 2025 près de 11 000 foyers de FCO 3 étaient recensés.

Un seul foyer a été identifié dans la Manche dans le canton de Les Pieux. Les analyses des prélèvements effectués sur une brebis malade ont confirmé cette suspicion.

Plusieurs foyers sont recensés dans les départements limitrophes. Avec une activité de plus en plus importante des moucherons piqueurs, il est certain que de nombreux troupeaux manchois vont être touchés prochainement.

Une maladie pouvant être grave chez les moutons.

Des enquêtes dans des troupeaux français atteints fin 2024 ont permis de mesurer les conséquences du passage des virus de la FCO 3 et 8 :

- De fortes variations du nombre d'ovins adultes malades, mais pouvant atteindre plus de 50 % ;
- De fortes variations du nombre d'ovins adultes morts, mais pouvant atteindre plus de 33 % ;
- Une moindre atteinte des jeunes par rapport aux adultes ;
- Une recrudescence d'avortements.

Chez les caprins il semble que les conséquences soient moins importantes que chez les ovins.

Des vaccinations contre la FCO 3 et 8 à faire dès maintenant.

Seule la vaccination permet de protéger efficacement et durablement son troupeau, les insecticides ayant une activité partielle et de courte durée.

- Moutons encore jamais vaccinés : les vacciner dès maintenant, car des moucherons contaminés sont déjà présents ;
- Moutons déjà vaccinés : faire une vaccination de rappel au plus tard 15 jours avant le début de la mise à la reproduction.

De rares effets secondaires à la suite de la vaccination ont été rapportés.

- Caprins : utilisation possible des vaccins destinés aux ovins. Le rapport entre le bénéfice et le risque de la vaccination devra être évalué avec votre vétérinaire.



FCO 8

La nouvelle souche FCO 8 est apparue en août 2023 dans le sud du Massif central. Elle a gagné depuis une bonne partie de la France, dont la Manche avec une première détection début décembre sur des bovins.

Au 19 juin plus de 17 000 foyers de FCO 8 étaient recensés en France.

Des vaccins à commander chez votre vétérinaire.

Si vous souhaitez engager ces vaccinations, il faut demander à votre vétérinaire de commander dès maintenant les vaccins.

Pour une bonne conservation des vaccins respectez la chaîne du froid. Les vaccins contre la FCO 3 sont à la charge des éleveurs. L'Etat a annoncé début avril que des vaccins contre la FCO 8 seraient mis à disposition gratuitement des éleveurs d'ovins cet été (date de livraison inconnue à ce jour). ATTENTION, ces vaccins gratuits pourraient arriver trop tard. Dans l'attente, des vaccins contre la FCO 8 payants sont disponibles.

N'attendez pas pour protéger vos animaux, une fois la FCO arrivée dans votre élevage, il sera trop tard.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire-Conseil GDS 50



Quand suspecter la FCO sur ses ovins ?



Lorsqu'ils présentent de l'hyperthermie, des difficultés pour se déplacer, des croûtes sur le mufle, des ulcères dans la bouche, du mouchage, une langue bleue ou la perte d'onglons.

En cas de suspicion sur un de vos animaux contactez sans attendre votre vétérinaire. Dans ce cas les frais vétérinaires et d'analyses sont directement payés par l'Etat..

Les contaminations par les moucherons piqueurs ont surtout lieu à l'extérieur



Attention à l'haemonchose

L'haemonchose est une maladie grave des ovins et des caprins, qui pâturent. Elle est provoquée par la présence de vers *Haemonchus* dans la caillette (estomac chimique des ruminants), qui se nourrissent de sang.

Un simple de pâture

Les petits ruminants se contaminent au pâturage en consommant de l'herbe contenant des larves de ce ver, qui proviennent de l'élosion des œufs rejetés dans les crottes des animaux porteurs de ce parasite. Les larves de ce ver présentes sur les pâtures survivent difficilement aux conditions hivernales. A la mise à l'herbe la contamination des parcelles se fera à partir des animaux parasités par ce ver.

Les périodes chaudes et humides sont plus à risque.

La température optimale de développement des œufs dans les pâtures est de 22 à 25 °C. Des températures plus basses ou plus élevées entraînent un ralentissement de ce développement.

L'humidité est indispensable au développement des larves sur le sol.

La contamination des parcelles augmente avec :

- le surpâturage ;
- un séjour prolongé sur une même parcelle ;
- une coexistence longue entre les mères et les jeunes ;
- des orages arrivant après des périodes chaudes, qui entraînent une reprise brutale et massive du développement des larves présentes sur le sol.

Une maladie grave d'apparition soudaine

Les animaux atteints peuvent mourir subitement ou présenter :

- une faiblesse générale ;
- des muqueuses blanches (en raison de l'anémie) ;
- un gonflement mou sous la gorge ;
- des avortements.

On n'observe jamais de diarrhée, si seul ce ver est présent.

La suspecter très rapidement et traiter aussitôt.

En période chaude et humide, notamment après des orages, la présence d'animaux qui traînent à la queue d'un lot en déplacement ou qui restent couchés malgré les sollicitations, doit tout de suite faire penser à l'haemonchose.

Dans ce cas regarder immédiatement la couleur des muqueuses (3^{ème} paupière, vulve, gencives), normalement rosées, qui deviennent alors blanches. L'autopsie d'un cadavre frais permet de voir ces vers dans la caillette.

Les animaux atteints devront être aussitôt traités avec un vermifuge, rémanant de préférence. L'efficacité de certains vermifuges peut être diminuée à cause de l'anémie ou de l'inflammation de la caillette. Parlez-en avec votre vétérinaire pour le choix du produit de traitement.

Comment diminuer les risques d'haemonchose ?

- Après le sevrage passer les jeunes sur des repousses de pâtures récoltées ;
- Eviter le surpâturage à partir de la fin de l'été ;
- Ne pas faire pâturer des ovins sur les parcelles utilisées par les caprins.

L'haemonchose est une maladie estivale courante des ovins et des caprins. Il faut savoir la suspecter et la reconnaître rapidement, pour éviter de lourdes pertes économiques.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire-Conseil GDS 50

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire-Conseil GDS 50



Quelles solutions complémentaires aux vermifuges contre les strongles digestifs ?

Les strongles digestifs sont des vers parasites, qui contaminent les animaux lorsqu'ils pâturent. Ces vers sont à l'origine de pertes importantes : retard de croissance, amaigrissement, baisse de la production laitière, mortalité... Pendant longtemps la maîtrise de ces vers a exclusivement reposé sur l'usage de vermifuges. Avec le développement des cas de résistance de ces strongles aux vermifuges, les éleveurs doivent se tourner vers d'autres méthodes plus durables de contrôle de ces vers.

DES STRONGLES DIGESTIFS DE PLUS EN PLUS FREQUENTMENT RESISTANTS AUX VERMIFUGES

Des suivis conduits dans des élevages professionnels caprins ou ovins, viande ou laitiers, de différentes régions françaises ont mis en évidence l'existence de résistances de différents strongles digestifs à différentes familles de vermifuges. Elles vont d'une seule espèce de ver résistant à une seule famille de produit, jusqu'à deux espèces de ver résistants à quatre familles de vermifuges dans un élevage de chèvres !

Chaque commercialisation d'une nouvelle famille de vermifuge est suivie quelques années plus tard de l'apparition d'une résistance à ces produits. L'utilisation exclusive des vermifuges pour la gestion des strongles digestifs est donc une impasse.

Un contrôle de ces vers passe par un usage raisonné et parcimonieux des traitements, associé à des mesures de lutte complémentaires.

AUGMENTER LA RESISTANCE DES ANIMAUX :

- Apports de protéines, minéraux et vitamines adaptés aux besoins des animaux ;
- Utilisation de bêliers résistants aux strongles digestifs (disponibles dans certaines races ovines) ;
- Incorporation dans la ration de plantain, chicorée, sainfoin. Ces plantes ont des propriétés vermifuges réduites, mais ont des valeurs alimentaires intéressantes.

LIMITER LES CONTAMINATIONS :

- Gérer ses pâtures par bloc de parcelles. Chaque bloc sera utilisé au maximum pendant 2 à 3 mois. Changer de bloc à la fin du printemps et à l'automne.

Le GDS à vos côtés

Vous souhaitez savoir s'il est nécessaire de vermifuger vos différents lots même en l'absence de signes évocateurs d'une trop forte infestation par les strongles digestifs. Ou vous voulez savoir pourquoi certains de vos animaux présentent de la diarrhée, un retard de croissance, de l'anémie, de l'amaigrissement... Dans ces cas, nous vous recommandons de rechercher les œufs des différents vers digestifs dans les crottes d'un échantillon de vos animaux.

Selon votre adhésion le GDS peut vous rembourser 60 ou 80 % du montant hors taxes des frais d'analyses réalisées au Labéo 50. Si vous êtes intéressés, contactez-nous avant d'effectuer les prélèvements.

La chlamydiose, une des principales causes d'avortements chez les ovins.



La Chlamydiose est une des principales causes d'avortements chez les femelles ovines en France. Elle est de plus en plus souvent isolée dans la Manche. Elle est à l'origine de lourdes pertes économiques.



Avorton

UNE MALADIE A VISAGES MULTIPLES

La Chlamydiose sera suspectée lors de :

- l'apparition brutale d'avortements dans le dernier mois de gestation, non suivis de complications (non-délivrance...) ;
- la naissance d'agneaux prématurés ou chétifs ;
- l'inflammation des testicules d'un bétailier ;
- la présence de pneumonies, arthrites, kératites ou entérites chez les agneaux.

UN DIAGNOSTIC INDISPENSABLE

Lors d'avortement la bactérie de la chlamydiose peut être directement mise en évidence dans des sécrétions génitales ou dans la délivrance de l'avortée ou dans des organes de l'avortement.

Les traces (anticorps) d'un épisode récent sur un lot de femelles avortées peuvent être recherchées dans le sang.

Dans le cadre de la recherche des causes d'avortements le GDS 50 peut vous rembourser 60 ou 80 % du montant hors taxes des frais d'analyses au Labéo 50.

DES MODES DE CONTAMINATION VARIES

La majorité des contaminations ont lieu lors des mises-bas. A cette occasion les femelles porteuses de l'agent de la chlamydiose vont en excréter beaucoup par les voies génitales pendant 2 jours, mais aussi en quantité plus faible dans les crottes, l'urine ou le lait pendant de nombreux jours.

Les ovins se contaminent par la voie digestive ou en respirant de l'air contaminé, ou plus rarement par les yeux.

La contamination des femelles saillies par un bétailier avec une semence infectée est possible. Les bétailiers peuvent aussi véhiculer la bactérie d'une femelle porteuse à une femelle saine suite aux saillies.

La transmission de cette bactérie de la mère à l'agneau dans son ventre permet l'installation durable de cette infection.

La chlamydiose est-elle dangereuse chez l'être humain ?

La Chlamydiose peut être responsable de troubles graves lors de la contamination de femmes enceintes : « fausse couche » ou mort du nourrisson.

UNE EVOLUTION CYCLIQUE DES AVORTEMENTS

- Pendant les 2 premières années suivant l'entrée de la maladie, les avortements peuvent atteindre plus de la moitié des brebis ;
- Après quelques années les avortements touchent moins de 10% des femelles, surtout les agnelles (Les brebis ayant déjà avorté, étant par la suite protégées.) ;
- Lorsque la protection naturelle du troupeau devient faible, les avortements massifs réapparaissent.

DES MOYENS DE LUTTE DISPONIBLES

Chez les femelles saines les vaccins préviennent les avortements et réduisent l'excrétion de la bactérie lors de l'agnelage.

La vaccination se fait en une seule injection sur toutes les femelles reproductrices et les bétailiers, au plus tard un mois avant la mise à la reproduction. Ces vaccins étant efficaces durant les 3 années suivant l'unique injection, il n'est pas nécessaire de faire de rappel sur les ovins déjà vaccinés.

Poursuivre la vaccination pendant environ 5 ans sur les agnelles et les ovins introduits. C'est le temps moyen nécessaire pour réformer toutes les brebis, qui étaient déjà contaminées avant la mise en place de la vaccination.

Dans les lots où les femelles gestantes avortent, des piqûres d'antibiotiques à base d'oxytétracycline, réalisées sur les femelles à partir de 3,5 à 4 mois de gestation, sont efficaces pour prévenir les avortements. Ces antibiotiques n'empêchent cependant pas l'excrétion de la bactérie.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire-Conseil GDS 50



La déclaration des avortements

ELLE EST OBLIGATOIRE A PARTIR DE 3 AVORTEMENTS EN 7 JOURS OU MOINS.

L'avortement est : « L'expulsion d'un fœtus ou d'un animal mort-né ou mourant dans les 12 heures suivant sa naissance, sauf si l'avortement est d'origine manifestement accidentelle ».

Dans le cadre de la surveillance d'une résurgence de la Brucellose, les éleveurs de petits ruminants doivent informer leur vétérinaire sanitaire lors de l'apparition d'une série d'avortements dans leur troupeau.

La déclaration est obligatoire à partir de 3 avortements sur une période de 7 jours ou moins. En cas de doute, un éleveur peut déclarer à son vétérinaire dès le premier avortement.



LA VISITE DU VETERINAIRE EST GRATUITE.

Les frais vétérinaires (déplacement, réalisation des prélèvements pour les analyses) sont payés directement par l'Etat dès le premier avortement déclaré.

Un appel rapide au vétérinaire permettra d'effectuer des prélèvements (délivrances, avortons, sangs) de qualité.





Connaissez-vous les recommandations d'abreuvement de vos ovins ?



L'eau est indispensable à la vie. Distribuer une eau de qualité et en quantité suffisante est synonyme d'ovins en bonne santé et productif.

**Testez vos connaissances sur l'abreuvement de vos ovins
en répondant aux questions suivantes !**



Exemple d'abreuvoir

5. En bergerie il faut disposer d'au moins :

- a. 1 abreuvoir pour au maximum 40 à 50 brebis ou agneaux
- b. 2 abreuvoirs par lot
- c. 1 abreuvoir par travée ou tous les 10 mètres

6. La hauteur de pose des abreuvoirs recommandée pour les agneaux est de :

- a. 30 à 40 centimètres
- b. 40 à 50 centimètres
- c. 50 à 60 centimètres

7. Les abreuvoirs recommandés pour les ovins sont :

- a. à niveaux constants
- b. à pipette
- c. indifféremment à niveaux constants et à pipette

8. Les agneaux ont besoin de disposer d'eau :

- a. Dès la naissance
- b. A partir de 2 semaines d'âge
- c. Seulement après le sevrage

9. Pour faciliter l'abreuvement de mes ovins, je peux apporter du sel :

- a. Seulement à mes brebis
- b. Seulement à mes agneaux
- c. A mes brebis et à mes agneaux

10. Si j'utilise l'eau d'un captage privé (puits, forage) pour l'abreuvement de mes ovins, je peux :

- a. La boire sans aucun danger
- b. La faire boire à mes moutons sans aucun danger
- c. La faire analyser annuellement

Réponses en page 8 !

Remplacer par photo du Drive - L'actu du GDS - Concours Jobourg

Présence du GDS aux évènements de l'été



Vendredi 1^{er} août 2025 :

» Vente des Roussins de la Hague

• JOBOURG

Élus présents :

Aurélie BOURASSIN- Gérard VARETTE

Jeudi 7 août 2025 :

» Concours Cotentin et Marché aux moutons

• GAVRAY

Élus présents :

Jean-Jacques CATELAIN- Jean-Marie DELAUNAY

Mercredi 20 août 2025 :

» Concours Cotentin

• MONTEBOURG

Élus présents :

Aurélie BOURASSIN- Michel DUQUESNE

Samedi 23 août 2025 :

» Concours Cotentin

• BRECEY

Élus présents :

Valentin PICOT- Gérard CHAUDET

Dimanche 14 septembre 2025 :

» Foire de Lessay

• LESSAY

Élus présents :

Tous les élus à tour de rôle.

Rejoignez-nous cet automne pour vous former.



Les ovins souffrent-ils aussi du réchauffement climatique ?

» Mercredi 29 octobre

- Connaître les possibles conséquences du réchauffement climatique sur la santé de mes ovins.

De la lutte à l'agnelage, les clés pour réussir cette période !

» Mercredi 17 décembre

- Identifier et mettre en place les pistes d'amélioration de la reproduction de mon troupeau.

L'élevage des chevrettes de la naissance au sevrage + L'éleveur infirmier de ses caprins

» Novembre ou décembre (date à fixer)

- Optimiser l'élevage de ses chevrettes de renouvellement.
- Savoir identifier les principales maladies de ses caprins



PENSEZ A VOUS
INSCRIRE DES
MAINTENANT

Si vous êtes intéressé par l'une de ces journées de formation, pensez à remplir et à nous retourner le coupon d'inscription joint à ce bulletin, accompagné de votre règlement.



La santé des ovins, souvent une histoire d'alimentation !

» Jeudi 30 octobre

- Connaître les maladies ayant pour origine un défaut alimentaire.

Les agneaux en croissance : attention, la partie n'est pas encore gagnée !

» Jeudi 18 décembre

- Optimiser la production de mes agneaux de boucherie et de mes agnelles de renouvellement.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire-conseil GDS 50



Élections du nouveau bureau

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants de la section qui ont été élus lors des dernières élections du bureau.

Le bureau est composé de 5 membres :

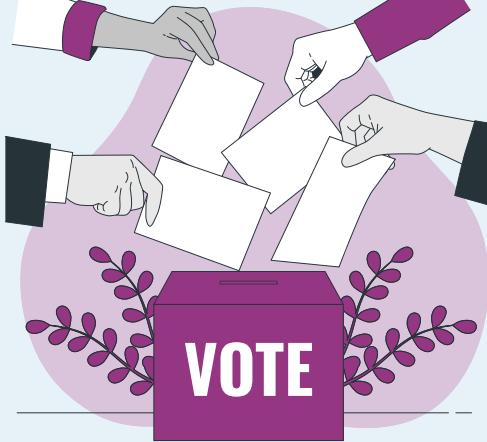
Présidente : Aurélie BOURASSIN

1^{er} Vice-Président : Jean-Jacques CATELAIN

2nd Vice-Président : Michel DUQUESNE

Secrétaire : Aurélie ALLAIS

Trésorier : Valentin PICOT



REPRÉSENTANTS DES ÉLEVEURS CAPRINS

Président : M. CATELAIN Jean-Jacques de Saint-Vigor-des-Monts

1^{ère} Vice-Présidente : Mme ALLAIS Aurélie de Saint-Martin-de-Bonfossé

2^{nde} Vice-Présidente : Mme HERVY Gabrielle de Torigny-les-Villes

REPRÉSENTANTS DES ÉLEVEURS D'OVINS ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG

Président : M. DUQUESNE Michel d'Equeurdreville-Hainneville

1^{er} Vice-Président : M. LEBUNETEL Bernard de Sainte-Mère-Église

2nd Vice-Président : M. VARETTE Gérard de Brix

ARRONDISSEMENTS DE COUTANCES ET DE SAINT-LÔ

Présidente : Mme BOURASSIN Aurélie de Marchésieux

1^{er} Vice-Président : M. DUVAL Gérard d'Agneaux

2nd Vice-Président : M. DELAUNAY Jean-Marie de Saussey

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES

Président : M. PICOT Valentin de Romagny-Fontenay

1^{er} Vice-Président : M. GANNÉ Claude de Juvigny-le-Tertre

2nd Vice-Président : M. CHAUVENT Gérard d'Isigny-le-Buat



???

Réponses du quizz



RÉPONSES :

1a : C'est court, car le mouton est une proie ! En cas de prises d'eau insuffisantes, une brebis n'augmente pas le temps consacré à s'abreuver.

2b : Cette quantité passe à 9 à 10 litres pour cette même brebis, qui allaite ses agneaux. Il existe aussi des variations suivant la teneur en matière sèche de la ration, la race, la tonte...

3c : Dans une eau contaminée par des matières fécales, on peut retrouver des bactéries pouvant rendre malades les moutons, comme les colibacilles, les salmonelles, l'agent de la paratuberculose...

4b

5abc : Ces recommandations permettent de gérer les problèmes de dominance entre les ovins, de permettre des abreuvements simultanés, de constituer de petits lots.

6b : Comptez 60 cm pour des adultes (ou 80 cm avec une marche et en l'absence de fumier)

7a : Ils ont une réserve et permettent aux ovins d'immerger leur nez pour boire. Les débits de buvée recommandés sont plus respectés. Lors de l'utilisation d'abreuvoirs à pipette, les débits d'eau doivent être d'au moins 6 litres par minute.

8a

9c : Les apports doivent se faire durant toute la vie de mes ovins.

10c : Contactez le GDS pour la réalisation d'un prélèvement de cette eau, qui sera acheminée et analysée au Labéo 50 à Saint-Lô. Si vous êtes adhérents au GDS, nous vous rembourserons 100% du montant hors taxes des frais de prélèvements et d'analyses.

Si l'eau analysée est non potable, une conseillère spécialisée du GDS peut venir dans votre exploitation pour réaliser un diagnostic, et vous donner des conseils pour retrouver une eau de qualité. Le GDS vous remboursera 75% du montant hors taxes du coût de ce diagnostic.